

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### ----- DÉCISION -----

numéro MLDC_240328_043
---------------------------

portant sur

---

### PROTOCOLE DE PRÊT PAR MATHILDE POULANGES À LA MÉDIATHÈQUE CONFLUENCE DES OEUVRES COMPOSANT L'EXPOSITION DE RERUM NATURA, DE LA NATURE DES CHOSES

---

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L2122-22,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** que Mathilde POULANGES, en tant qu'artiste, est propriétaire d'une collection d'oeuvres composant l'exposition De Rerum Natura, de la nature des choses,

**CONSIDÉRANT** que la médiathèque municipale Confluence peut recevoir cette exposition du vendredi 5 avril au mardi 28 mai 2024,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le protocole de mise à disposition à titre gracieux par Mathilde POULANGES à la médiathèque municipale Confluence de Lodève du vendredi 5 avril au mardi 28 mai 2024, des œuvres composant l'exposition De Rerum Natura, de la nature des choses, d'une valeur de dix-mille euros (10 000 €),

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le protocole de prêt, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240328-lmc110731-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 28/03/24

Date de publication : 28/03/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit mars deux mille vingt-quatre,

Signé électroniquement par :

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE



**PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION  
D'OEUVRES D'ART POUR L'EXPOSITION  
DE RERUM NATURA, DE LA NATURE DES CHOSES**

**ENTRE :**

La Commune de Lodève, SIRET : 21340142500011, sise 7 place de l'Hôtel de Ville, 34700 LODÈVE représentée par le Maire, Gaëlle LÉVÊQUE conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 3 juillet 2020.

ci-après dénommée la Commune  
D'UNE PART

**ET**

Mathilde POULANGES, artiste enregistré au numéro SIRET : 480 180 363 000 16, sise : Bois de l'Air, 12230 SAINTE EULALIE DE CERNON

ci-après dénommée l'artiste  
D'AUTRE PART

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent protocole a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition des œuvres d'art de l'artiste Mathilde POULANGES, composant l'exposition *De Rerum Natura, de la nature des choses*, quinzaine d'œuvres inédites.

**ARTICLE 2 : TRANSPORT**

L'artiste s'engage à assurer le transport de ses œuvres depuis son atelier jusqu'au lieu d'exposition.

**ARTICLE 3 : DURÉE ET LIEU DE L'EXPOSITION**

L'exposition est prévue du vendredi 5 avril au mardi 28 mai 2024, dans les locaux de la Médiathèque Confluence, rue Joseph Galtier, 34700 LODEVE.

**ARTICLE 4 : ASSURANCE**

La Commune de Lodève s'engage à souscrire une assurance pour la durée de l'exposition, pour une valeur d'assurance de 10000€.

**ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION**

La mise à disposition de ces œuvres d'art est gratuite, dans le respect des conditions fixées dans ce présent protocole.

Fait à Lodève,  
Le

La Commune de Lodève,  
le Maire, Gaëlle Lévêque

L'artiste,  
Mathilde Poulanges